

COMPTE RENDU SEANCE DU 11 JUIN 2013

Le onze juin deux mille treize à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MARIONNEAU Jean-Claude - Mme BOUTET Martine - M. COLAS Jean-Philippe - Mme BOUCLAUD Anne - Mme MARTIGNON Sandrine - M. GIRAUDET Christian - M. Hervé HENNEQUIN - M. Jean-François RAYMOND - M. Jean-Claude JARNY - M. BERNARD Vincent - M. MARTIN Patrick - M. LATAUD Philippe - Mme GAUCHER Karine

ABSENTS REPRESENTES : M. GASTOU Hugues (*pouvoir à M. Jean-Claude MARIONNEAU*)
M. ROBERGÉAU Patrick (*pouvoir à M. Jean-Claude JARNY*)
Mme SALARDAINE Christelle (*pouvoir à M. Jérémy BOISSEAU*)
M. TAMISIER Frédéric (*pouvoir à M. Patrick MARTIN*)

ABSENT NON REPRESENTE :

SECRETARE DE SEANCE : Mme Martine BOUTET

Ordre du jour :

- 1° **BUDGET ZONE D'ACTIVITES DU PORT**
décision modificative n° 1
- 2° **BUDGET DU PORT**
décision modificative n° 1
- 3° **BUDGET TERRAIN A PIEUX**
décision modificative n° 1
- 4° **TERRAIN MULTISPORTS**
attribution du marché des travaux
- 5° **CHEMIN RURAL LA MARINA**
procédure aliénation partielle
- 6° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 7° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 03/06/2013

Avis affiché le : 05/06/2013

Publié dans le journal Sud-Ouest le 11/06/2013

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 18 |
| Conseillers présents : | 14 |
| Conseillers représentés : | 4 |
| Absent non représenté : | 0 |
| Votants : | 18 |

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 31/05/2013 à partir de la question n° 2, le conseil municipal conformément à la Loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Concernant le précédent compte rendu, Madame GAUCHER demande que soit rajoutée mention de la question qu'elle avait posée au Maire et qu'il a laissée sans réponse, à savoir : où est passé l'amiante du bar du Corps de Garde ?

Le compte rendu de la précédente séance modifié par l'observation ci-dessus est approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance monsieur Patrick MARTIN lit à haute voix la déclaration suivante :

A Monsieur Le Maire et Monsieur Jarny

Nous avons été mis nommément en cause lors du dernier Conseil Municipal (le 31/05/2013). Ceci est intolérable ! D'autant plus que vous osez douter du dévouement des membres de la Liste « Charron Autrement » au sein de la commune !

Faut-il vous rappeler Messieurs, que 3 personnes de cette liste ont reçu du Préfet de la Charente Maritime au nom de l'Etat, la médaille pour acte du courage et de dévouement suite à la tempête Xynthia ! Il est vrai, Monsieur le Maire, que vous n'étiez pas présent à la cérémonie !

Non seulement nous dénonçons cette accusation ignominieuse, mais nous ne comprenons pas le sens de ces attaques personnelles.

Nous vous rappelons Monsieur Le Maire que nous souhaitons simplement être au courant des projets ou de leurs modifications qui concernent la commune. Nous voulions depuis le début de notre mandature des débats pour entériner ces différents projets, car nous considérons que dans plusieurs têtes il n'y en a plus que dans une seule, fut-elle bien faite ! Nous sommes persuadés que débattre pour un projet ne peut qu'apporter des améliorations et non comme vous semblez le penser, des freins !

Nous regrettons que vous vous efforciez de faire croire aux Charronnais que la liste d'opposition met de la mauvaise volonté à chaque projet d'avenir de Charron ! Les votes à l'unanimité de plus de 90% des délibérations sont bien la preuve du contraire !

D'ailleurs plusieurs idées retenues par le Conseil Municipal sont aussi des idées de notre liste !

Nous ajoutons que depuis la tempête Xynthia, nous avons voté avec la majorité, tous les projets de reconstruction, même ceux présentés de façon succincte par le bureau au conseil municipal ! Comment interpréter aussi votre volonté délibérée de nous écarter de toutes les décisions importantes concernant la commune, alors qu'à la dernière élection municipale, les charronnais avaient voté majoritairement pour la liste « charron autrement ». Ne s'agit-il pas d'un manque de respect vis-à-vis de nos administrés, voir un déni de démocratie ?

En conclusion, nous trouvons votre attitude injuste et insultante à notre égard. Nous vous demandons, Monsieur Le Maire et Monsieur Jarny, de reconnaître cet incident publiquement auprès de notre liste.

La Liste « Charron Autrement »

Monsieur Vincent BERNARD, également fait une déclaration qu'il lit à haute voix :

Conseil du 11 juin 2013

Pour répondre à monsieur Jarny et à monsieur Boisseau

C'est sûr que nous n'avons pas participé activement aux économies financières liées à la démolition du bar du Port :

- parce que nous n'avions pas été informés par un quelconque message
- parce que nous n'avions pas été conviés

Pourtant quand monsieur Boisseau a besoin, il sait trouver mon numéro de portable.

Pour donner quelques précisions à monsieur Jarny qui affirme que je suis inutile et inefficace dans la vie de la commune, je souhaite lui répondre :

- Quand la commune a besoin de mon télescopique, les employés municipaux le demandent, le récupèrent et ce depuis bien avant mon élection.
- Lorsqu'une épave gênait au Corps de Garde, on m'a demandé de venir l'enlever et l'approcher de la cale pour procéder à sa destruction, j'ai pris mon chaland, un après-midi et je l'ai enlevée
- Depuis mon élection, on m'a demandé de déplacer la borne de recyclage des vêtements, je l'ai fait
- Lors de la tempête Joachim, j'ai pris l'initiative de prévenir Monsieur Boisseau des risques possibles, j'ai fait le pied de grue au moment de la marée haute avec Messieurs Boisseau et Raymond.
- J'ai piqué les pieux dans le Haut du russon du Pavé quand on me l'a demandé
- j'ai fait le relevé topographique des corps-morts de toute la rivière avec messieurs Garnier, Petit et Brunet pendant deux jours, avec ma lasse , et nous avons du en reprendre une partie pour pallier un problème informatique pendant une troisième journée. Je vous précise au passage que ces jours là, je ne suis pas sorti avec mon chalutier, je n'ai pas vendu de marchandise, et donc pas rapporté un centime à mon activité professionnelle.
- Je suis allé à la demande de Monsieur Boisseau, accompagné de conchyliculteurs visiter un GIE à Pénestin, un jour de travail. A mon retour au village, j'ai embarqué sur mon bateau, et je suis sorti la nuit pour quand même présenter du poisson à la vente à la criée le lendemain matin.

Les années précédentes, j'ai participé comme bénévole à :

- la Fête de la Moule, pendant de nombreuses années,
- la première fête de la musique en 2010

Depuis :

- Moul'stock en 2011 et 2012 ; Cette année, j'ai réservé la journée pour participer à la Fête du Port (annulée au dernier moment, je fais partie des pêcheurs professionnels qui promènent habituellement les nombreux visiteurs)

Pendant l'évènement Xynthia, je pense avoir fait tout mon possible, sans en avoir reçu une quelconque formation, pour porter assistance et sécurité à de nombreux charronnais, leur avoir apporter mon aide matérielle au tri, ménage, et hébergement.

Je crois également que si vous posez la question à quelques autres, ils me sollicitent et je me fais plaisir en répondant favorablement et le plus rapidement possible à leurs besoins pour des services aussi divers que variés.

Par contre, Monsieur Jarny, je me souviens que le conseil vous avait demandé de former les agents municipaux à l'entretien des bouches d'incendie : qu'en est-il ?

Concernant la visite à Pénestin, le Maire précise qu'elle était destinée aux professionnels pour qu'ils prennent connaissance d'un cas concret d'équipement de détrempage des coquillages. Bien sûr qu'il reconnaît l'implication de tous. Lors de la dernière séance le débat s'est envenimé. Des choses blessantes ont été dites de part et d'autre. Ce sont des maladroites à mettre sur le coup de la colère.

Monsieur HENNEQUIN rappelle qu'il n'était pas présent lors de la dernière réunion. Il n'a donc pas participé à la rédaction de la déclaration lue par monsieur MARTIN. Et bien qu'il fasse partie de l'équipe « Charron autrement » il ne peut être associé à cette déclaration.

1° **BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE PORTUAIRE 2013 : DM1**

Elle a pour objet d'enregistrer l'avance consentie par le budget principal permettant ainsi de financer les travaux relatifs au point de restauration du Corps de Garde (réseaux, terrasse en bois, Tivoli).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **approuve** la décision modificative n° 1 qui s'équilibre ainsi :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|----------|----------|
| fonctionnement | | |
| investissement | 10 663 € | 10 663 € |

Détail investissement :

| | | BP 2013 | DM1 | | | BP 2013 | DM1 |
|-----|------------------------------------|-------------|-------------|------|---------------------------|-------------|-------------|
| 20 | immobilisations incorporelles | | | 13 | subventions reçues | | |
| 21 | immobilisations corporelles | | 10 663,00 € | 1681 | Avance collectivité | | 10 663,00 € |
| 23 | immobilisations en cours | | | 10 | dotations fonds divers | | |
| 16 | emprunts | 6 940,57 € | | 1068 | excédent fonct capitalisé | 6 578,43 € | |
| 27 | autres immobilisations financières | | | 021 | virment du fonctionnement | 6 940,57 € | |
| 041 | opérations patrimoniales | | | 041 | opérations patrimoniales | | |
| 001 | Déficit antérieur | 6 578,43 € | | | | | |
| | | | | 001 | excédent reporté | | |
| | | 13 519,00 € | 10 663,00 € | | | 13 519,00 € | 10 663,00 € |

Concernant le remboursement de l'avance consentie

Considérant que le remboursement de l'emprunt qui a servi à financer le bâtiment GURRUCHAGA prend fin cette année (annuité : 7 322 €)

Considérant le montant du loyer annuel du bâtiment GURRUCHAGA (7 700 €)

Considérant le montant du loyer du point de restauration fixé pour l'année 2013 à 410 €

Considérant l'excédent à venir de ce budget annexe

- **décide** de rembourser l'avance de 10 663 € **sur 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2014**, soit **5 331,50 € par an**.

Résultat du vote : 14 **voix POUR** ; 4 ABSTENTIONS (M. Patrick MARTIN - M. Frédéric TAMISIER - Mme Karine GAUCHER - M. Christian GIRAUDET)

Le Maire rappelle que ce budget annexe supporte la gestion du bâtiment GURRUCHAGA dont le prêt se termine cette année. La location représentera donc à partir de l'année prochaine un revenu net de 7 000 € par an, permettant ainsi l'essor d'une nouvelle activité. L'avance consentie pourra être remboursée sur 2 ans.

A noter, les tivolis et le parquet restent propriétés communales.

Monsieur RAYMOND s'étonne que cette question n'ait pas été débattue en conseil portuaire.

Le Maire lui répond que le conseil portuaire gère le budget annexe du port pas celui de la zone d'activité.

Pour sa part, Madame GAUCHER aurait apprécié que la décision d'achat des tivolis soit discutée en commission.

Monsieur MARTIN rappelle que le cahier des charges, à l'origine, ne prévoyait pas l'achat de tivolis. Il n'est pas contre cette idée, mais regrette que les conditions qui figuraient au départ dans l'appel à projet soient modifiées par la suite. Ceci n'est pas équitable par rapport aux candidats.

De plus, la commune est déjà propriétaire d'un tivoli. Où est-il ?

Messieurs MARIONNEAU et JARNY répondent en cœur que le tivoli en question appartient à la chasse. C'est l'association de Chasse qui le prête.

Monsieur COLAS revient sur le cahier des charges. Il précise qu'à l'origine la collectivité s'engageait à financer une pergola. « Une pergola c'est pas beaucoup moins cher qu'un tivoli ... »

Monsieur MARTIN demande le montant du loyer.

Le Maire lui répond que pour cette année il s'élève à 400 €. Il s'agit d'un bail précaire d'un an. Cette somme correspond au barème des concessions voté chaque année par le conseil. Ce loyer sera revu en fonction du bilan de fin de saison. Il faut voir là dans ce loyer qui semble dérisoire la volonté de la collectivité à tout mettre en œuvre pour aider une nouvelle activité à s'installer. Mais il ne faut pas s'en tenir uniquement à l'aspect financier ; tout n'est pas monnayable. Le retour pour la collectivité de cet investissement pourrait être plus de touristes, plus de plaisanciers ...

Monsieur RAYMOND demande qui aura la charge d'entretien des équipements mis à disposition ?

La commune répond le Maire.

Monsieur GIRAUDET demande si c'est un crédit bail ?

Non répond le maire c'est une simple location. La commune reste propriétaire des tivolis, de la terrasse et du bungalow de stockage.

Lors du vote madame GAUCHER s'est abstenue au motif suivant : « parce que vous prenez les décisions tout seul : c'est cette attitude dans la gestion de ce dossier qui n'est pas acceptable ».

Messieurs MARTIN, TAMISIER et GIRAUDET partagent cette position et s'abstiennent également.

2° BUDGET ANNEXE DU PORT 2013 : DM1

Elle a pour objet d'enregistrer les annulations de recettes 2012 suivantes :

- SARL DURIVAUD : corps mort et mouillage mytiliculteur bateau Argo : **121,54 € HT**
Activité exercée sur La Rochelle
- LE PAJOLEC Pascal : corps mort et mouillage plaisancier bateau Ligalou : **147,72 € HT**
Mouillage du bateau à l'année au port des Plates de Port Neuf.
- TERRIER Jean-Michel : corps mort et mouillage pêcheur bateau Analou : **221,58 € HT**
Bateau coulé le 04/02/2011.
- ROUBERTY Christian : mouillage plaisancier bateau Le Jals : **147,72 € HT**
- GIRAULT Teddy : mouillage pêcheur bateau Men Brial : **147,72 € HT**

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, **approuve** la décision modificative n° 1 qui s'équilibre ainsi :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|----------|----------|
| fonctionnement | | |
| investissement | -787 € | -787 € |

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | montant |
|----------|-----------------------------|------------|
| 11 | charges à caractère général | |
| 65 | autres charges | |
| 66 | charges financières | |
| 67 | charges exceptionnelles | 787 € |
| 023 | virement p/investissement | -787 € |
| | | 0 € |

Détail investissement :

| | | BP 2013 | DM1 | | | BP 2013 | DM1 |
|-----|------------------------------------|--------------|------------------|------|---------------------------|--------------|------------------|
| 20 | immobilisations incorporelles | | | 13 | subventions | 22 000,00 € | |
| 21 | immobilisations corporelles | 2 750,00 € | | 1681 | emprunt | 55 000,00 € | |
| 23 | travaux | 149 000,00 € | -787,00 € | 10 | dotations fonds divers | | |
| 16 | emprunts | 3 960,00 € | | 1068 | excédent fonct capitalisé | 25 239,15 € | |
| 27 | autres immobilisations financières | | | 021 | virment du fonctionnement | 28 710,00 € | -787,00 € |
| 041 | opérations patrimoniales | | | 041 | opérations patrimoniales | | |
| 001 | Déficit antérieur | | | | | | |
| | | | | 001 | excédent reporté | 24 760,85 € | |
| | | 155 710,00 € | -787,00 € | | | 155 710,00 € | -787,00 € |

3° BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX 2013 : DM1

La présente décision modificative a pour objet d'enregistrer l'annulation de la recette 2012 suivante :

- MOULES OCEAN : location terrain n° 5 : **342 € HT**
Arrêt de l'activité au 1^{er} janvier 2012

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, **approuve** la décision modificative n° 1 qui s'équilibre ainsi :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|----------|----------|
| fonctionnement | | |
| investissement | -342 € | -342 € |

FONCTIONNEMENT

| | DEPENSES | montant |
|-----|-----------------------------|------------|
| 11 | charges à caractère général | |
| 65 | autres charges | |
| 66 | charges financières | |
| 67 | charges exceptionnelles | 342 € |
| 023 | virement p/investissement | -342 € |
| | | 0 € |

INVESTISSEMENT

| | | BP 2013 | DM1 | | | BP 2013 | DM1 |
|-----|------------------------------------|--------------|------------------|------|---------------------------|--------------|------------------|
| 20 | immobilisations incorporelles | | | 13 | subventions | 129 793,00 € | |
| 21 | immobilisations corporelles | | | 1641 | emprunt | 135 000,00 € | |
| 23 | travaux | 363 230,00 € | -342,00 € | 10 | dotations fonds divers | | |
| 16 | emprunts | | | 1068 | excédent fonct capitalisé | | |
| 27 | autres immobilisations financières | | | 021 | virment du fonctionnement | 98 437,00 € | -342,00 € |
| 041 | opérations patrimoniales | | | 041 | opérations patrimoniales | | |
| 001 | Déficit antérieur | | | | | | |
| | | | | 001 | excédent reporté | | |
| | | 363 230,00 € | -342,00 € | | | 363 230,00 € | -342,00 € |

4° MARCHE PUBLIC : TERRAIN MULTISPORTS

La commission municipale spécialement désignée à cet effet le 03/05/2013, s'est réunie le 24/05/2013 pour examiner les offres de quatre entreprises qui ont répondu à l'avis public à concurrence en date du 25/04/2013 concernant le projet de construction d'un terrain multisports au lieudit « La Marina ».

Au vu des devis et des projets présentés la commission a retenu l'offre de l'entreprise KASO qui propose de remplacer les lattes en bois par du plastique recyclé. Coût du projet : 59 269,33 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **retient** l'offre de l'entreprise KASO d'un montant de **59 269,33 € TTC**
- **autorise** le Maire à signer les pièces du marché
- **rappelle** que les crédits sont déjà inscrits au budget 2013.

Monsieur GIRAUDET demande que le Maire lui reprecise le % de participation de la Région.

80% lui répond le Maire.

Je savais bien répond monsieur GIRAUDET que nous ne pouvions percevoir 100 % de subvention comme vous nous l'aviez laissé entendre précédemment...

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

SPORTINGSOLS (62 145,36 €) . OSE LOISIRS (65 010,61 €). KASO (63 778,25 €) et COLAS (60 853,38 €).

Le Maire précise que toutes les entreprises ont répondu pour le même modèle.

Monsieur MARIONNEAU ajoute qu'il s'agit du même modèle que celui d'Esnandes..

Monsieur COLAS fait remarquer que, certes OSE LOISIRS est plus cher, néanmoins c'est une entreprise sérieuse que l'on a déjà fait travailler (aire de jeux Henri IV). Les produits sont de qualité. De plus elle est située à proximité (St-Médard d'Aunis).

Monsieur MARTIN répond qu'au terme de la commission, le choix se portait sur l'entreprise SPORTING SOLS, jusqu'à ce que les membres de la commission aperçoivent l'échantillon laissé par KASO qui

proposait une version en plastique recyclé à la place du bois. Ce fut un coup de cœur. L'avantage sera qu'il y aura bien moins d'entretien que le bois. Le plastique vieillit mieux.

C'est donc l'entreprise KASO qui a été retenue. Le prix proposé est inférieur à la version bois. Concernant les coloris, c'est Mégane, stagiaire qui suit le projet, qui les choisira. Ses goûts seront plus en phase avec le choix des jeunes.

5° CHEMIN RURAL LA MARINA : ALIENATION PARTIELLE

Le Maire explique qu'il s'agit d'une régularisation.

Il y a plusieurs années M. et Mme POCHON ont obtenu l'accord de la municipalité alors en place, pour s'approprier une partie du chemin rural de la Marina afin d'accéder plus aisément à leur propriété.

Aucune trace de cet accord n'a été retrouvée dans les registres des séances du Conseil. De même, le cadastre n'enregistre pas cette acquisition.

Or, sur le terrain, la clôture de la propriété des intéressés englobe bien une partie du chemin rural.

M. et Mme POCHON souhaitent que cette situation soit régularisée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à mettre en œuvre la procédure d'aliénation d'une partie (110m²) du chemin rural « La Marina »

- **autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

Le Maire précise que c'est à l'occasion de l'implantation de la digue ouest au Pavé qu'est apparu le litige. L'accord verbal obtenu par monsieur et madame POCHON daterait de 1972.

6° INFORMATIONS DIVERSES ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE :

Cette enquête concerne le restaurant Teddy moules afin d'être incorporé à la demande du propriétaire au périmètre des expropriations.

L'activité cessera à l'automne de cette année.

Monsieur LATAUD demande ce qu'il en est des autres demandes ?

Le maire lui répond que toutes les autres ont été refusés. Ils peuvent néanmoins faire un recours.

Monsieur MARTIN demande, concernant l'enquête publique relative au Parc Naturel Régional, pourquoi le commissaire enquêteur ne tient pas de permanence sur la commune, alors qu'il en tient une à Esnandes ?

Le maire lui répond que cette enquête publique est organisée par la Préfecture. Le Maire n'a pas droit de regard en la matière.

7° QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARTIN demande quand le lampadaire accidenté sera remplacé au carrefour rue des Groies/rue du 14 Juillet ?

Monsieur MARIONNEAU demande si c'est bien utile de le remplacer compte tenu des autres éclairages existants à proximité.

Le Maire répond qu'en effet c'est inutile dans la mesure où il n'y a pas de trou noir.

Monsieur RAYMOND attire l'attention sur le cas de l'entreprise de monsieur Frédéric POCHON qui, avec l'aménagement de la rue de La Rochelle, ne pourra plus stationner ses véhicules à proximité de son habitation.

Le Maire lui répond que son problème sera résolu avec la zone de stockage. Aménager un parking spécialement pour son activité irait à l'encontre du projet collectif en cours.

L'aménagement de la rue de La Rochelle bouleversera les habitudes prises, puisqu'en effet, en face de chez lui, il y aura une piste cyclable. Le stationnement se fera donc de son côté.

Monsieur GIRAUDET demande si l'habitation SALARDAINE/PAULIN va être démolie ?

Oui répond le maire.

Monsieur LATAUD revient sur l'entretien des zones déconstruites. Les herbes poussent vite.

Le Maire lui répond qu'« on ne peut compter que sur nous-mêmes. Personne ne nous aidera ».

Cette année il devait y avoir des essais de plantations de différentes essences sous la conduite de la Chambre d'Agriculture et du Parc du Marais Poitevin. Or ces partenaires se font très discrets depuis

plusieurs mois. Le projet, de fait, est abandonné pour cette année. « Si ces structures n'ont plus d'intérêt pour ce projet, on se débrouillera tout seuls à notre rythme ».

Monsieur MARTIN demande s'il est prévu un parking à vélo dans les city Park.

Madame BOUTET lui répond qu'à ce propos elle organisera prochainement une commission pour discuter de toutes ces questions. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur la rencontre du 04 juin qui a réuni parents, adolescents et animateurs du centre social ; point d'amorce d'un projet en direction des jeunes.

Monsieur MARTIN demande quand il y aura des buts sur le terrain de foot

Monsieur COLAS lui répond que les buts sont là, mais il faut faire les trous. Comme il y a des distances à respecter, ce travail demande de la précision. Les employés du service technique ont demandé à être accompagnés pour ces travaux.

Monsieur JARNY dit qu'il a reçu une plainte au sujet de véhicules qui stationnent sur le trottoir rue du Château empêchant toute visibilité à ceux qui, de la rue des Moulins, veulent traverser la RD105.

Madame GAUCHER signale qu'il manque toujours une poubelle au préau mis à la disposition de la commune, rue du 14 juillet. De plus il serait souhaitable de réparer l'encadrement de la baie vitrée. Il reste des morceaux de verre.

FIN DE LA SEANCE : 21 h 10

La parole est donnée au public :

Monsieur GIRONDE : demande si les tuiles du préau rue du 14 juillet ont été changées
Oui lui répond le Maire.

Monsieur PROUX demande au maire où en est l'acquisition des terrains pour la digue Nord ?
Le Maire lui répond que les choses sont en cours.

Monsieur AZAMA rend compte du festival mou'stock qui s'est déroulé le 08 juin. Cette manifestation a réuni 120 bénévoles ; Il y eut une forte affluence : 5000 personnes. C'est une belle évolution pour cette manifestation qui n'a que trois ans. Cela prouve que Charron est dynamique et que les Charronnais savent se mobiliser au-delà de leurs différences pour faire vivre leur village. Il les en remercie.

| | | | | | |
|--------------------|------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|----------------|
| Jérémy BOISSEAU | Jean-Claude MARIONNEAU | Martine BOUTET | Jean-Philippe COLAS | Anne BOUCLAUD | |
| Sandrine MARTIGNON | Christian GIRAUDET | Hervé HENNEQUIN | Jean-François RAYMOND | | |
| Jean-Claude JARNY | Vincent BERNARD | | Patrick MARTIN | Philippe LATAUD | Karine GAUCHER |